

Compte rendu conseil municipal du vendredi 23 novembre

- **Subvention 2018 UNRPA** : Après lecture de l'état financier transmis par l'association de l'UNRPA, le conseil municipal a décidé de verser la somme de 700 € au titre de subvention pour l'exercice 2018

- **Mise en non-valeur** : A la demande de la trésorerie et de la commission de surendettement, le conseil décide de passer la somme de 553.51 € en non-valeur répartie sur le budget assainissement pour 292.65 € et sur le budget eau pour 260.86 €)

- **Décisions modificatives** : Afin de passer les dernières opérations comptables le conseil municipal a délibéré sur les décisions modificatives pour les budgets suivants :
 - o Assainissement pour un montant de 500 €
 - o Commune pour un montant de 400 €

- **Travaux viabilisation des terrains par des particuliers** : Dans le but d'éviter tout problème sur les réseaux collectifs, Monsieur le maire propose d'obliger les propriétaires de terrain privé à choisir une des trois entreprises qui sera proposée par le conseil municipal. Elles seules seront habilitées à effectuer des travaux de raccordement aux réseaux collectifs. En cas de problème et si les travaux ne sont pas réalisés par une de ces entreprises, la commune refusera de participer ou de prendre en charge la réparation des dégâts occasionnés par ce nouveau raccordement.

Après délibération le conseil municipal accepte cette proposition et propose les trois entreprises suivantes :

- RTC, 173 Rue des Aubépines, 41110 Saint-Aignan-sur-Cher
- Entreprise Pasteur, 18 Rue du Stade, 41220 Villeny
- Clément TP, route Marcilly, 41300 Salbris

- **Regroupement de budget** :
Concernant l'eau et l'assainissement : le conseil municipal a la possibilité de regrouper les budgets eau et assainissement en un seul budget. Deux propositions : en dissoudre un et le transférer vers l'autre ou créer un nouveau budget. A l'unanimité le conseil municipal décide de créer un nouveau budget eau et assainissement à partir de janvier 2019. Ce budget sera soumis à la nomenclature de **la M 49 abrégée**.

Concernant le budget boucherie :

Seul le budget boucherie est indépendant, le conseil décide de rattacher celui-ci au budget communal. Toutes les opérations de la boucherie auront le code service n°007.

- **Indemnité du percepteur** : Cette année le conseil municipal a décidé d'octroyer l'indemnité de conseil à Mme DALBY, le montant de cette indemnité est de **435.42 €**.

- **Cession parcelles** : Suite au bornage de parcelles privées, les propriétaires et le géomètre proposent de céder à la commune deux petites parcelles l'une d'une surface de 53 m2 et l'autre de 51 m2. La commune accepte cette cession.

- **Enedis** :

M. le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

<u>Informations diverses</u> :

- **RASED** : le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté est un service de l'éducation nationale composé d'intervenants spécialisés et de psychologues. Ils interviennent dans les écoles primaire et élémentaire, pour réaliser des tests avec les enfants en difficulté (difficultés scolaires, orthophonique, troubles psychomoteurs ou des troubles du comportement).
La commune a reçu un courrier du RASED demandant une participation dans le but de pouvoir renouveler leurs outils de travail. La commune entend et comprend cette demande et le désarroi des psychologues qui sont démunis face au manque de moyen. Après en avoir discuté en conseil municipal, celui ci refuse de se substituer à l'éducation nationale. Mme OUDEAU Isabelle a entrepris des démarches auprès des députés et ministres M PELTIER et Mme GOURAULT afin de trouver une solution pour aider le RASED.
- **Transport collègue** : comme vous avez constaté, le chauffeur de car du collègue klaxonne systématiquement le matin et soir lorsque des véhicules sont stationnés sur les places situées devant l'abri bus. Nous rappelons que cet emplacement n'est pas réservé au bus, aucun arrêté municipal n'a été pris dans ce sens. Un courrier va être envoyé à la région afin de leur notifier.
- **Inscriptions listes électorales** : Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur la liste électorale.

- **Réparation de cloches** : Les travaux de réparation des cloches sont prévus la 1^{ère} quinzaine de décembre. Nous remercions Mme AUGIS qui spontanément a fait un don à la commune pour participer à la remise en état des cloches ;
- **Devis éclairage public** : Un devis a été demandé pour l'extension du réseau sur la Rue des Compagnons ainsi que celle d'Edouard Payen. Il a également été demandé de chiffrer les travaux nécessaires afin de pouvoir éteindre les lampadaires la nuit, certains n'étant pas équipés d'horloge. A ce jour le chiffre ne nous a pas encore été remis.
- **Voiries communales** : Le conseil est conscient des problèmes sur les voiries communales. Plusieurs routes se sont détériorées durant ces dernières années. Une estimation pour la remise en état a été faite elle s'élève à 184 000 € HT. Ce montant est très élevé, la commune n'ayant pas les ressources pour réaliser en une seule fois tous les travaux, ceux-ci devront être réalisés sur plusieurs années avec des ordres de priorité. Le conseil demande de contacter d'autres entreprises afin d'avoir d'autres estimations. Des demandes de subventions vont être demandées auprès du conseil départemental.
- **Décoration de Noël** : cette année la commune a investi dans trois nouvelles traversées de rue, celles-ci étant plus économiques (ampoules led). En plus du problème de la consommation des traversées s'ajoutait le problème d'approvisionnement des anciennes ampoules, dont le prix devenait onéreux. Le cout d'une traversée a été négocié pour 900 € HT.

Le conseil municipal remercie :

- M Alain Gerbaldi pour les sapins qui décoreront le village,
- Les Jardins de Sologne pour les compositions de chrysanthèmes
- Daniel et Florent pour la mise en place des décorations du village, le rendant accueillant et festif.

- **Informations** : si vous souhaitez recevoir les informations communales, ou affiches des animations du territoire, veuillez-nous le faire savoir par mail à l'adresse suivante : mairie.montrieux@wanadoo.fr



Le conseil municipal vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le samedi 05 janvier à partir de 18h00 à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.